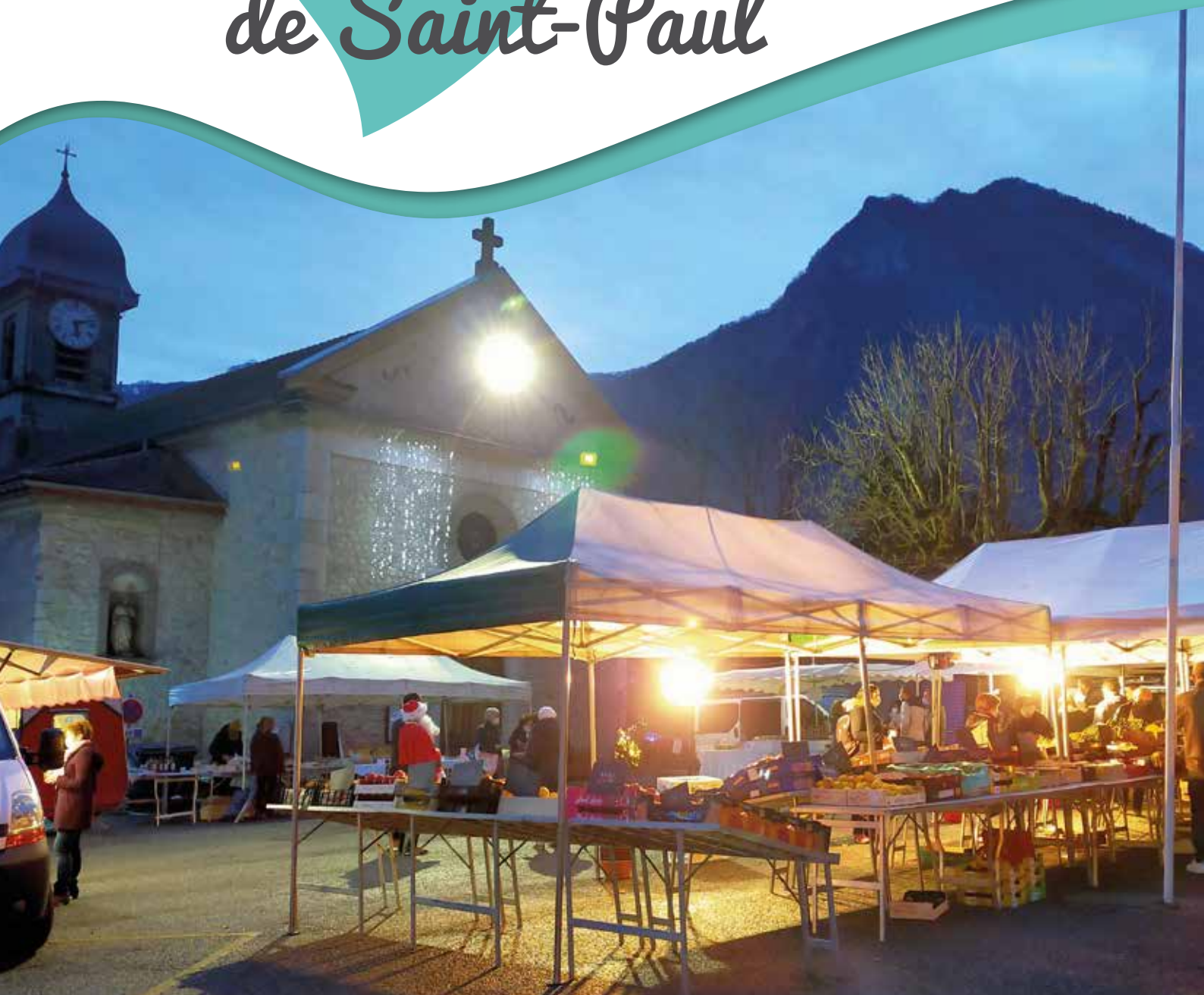


au cœur de Saint-Paul



STATIONNEMENT
À L'ÉCOLE page 6

NETTOIE TON KM !
page 9

UN NOUVEAU MARCHÉ
page 11

ÉBOULEMENT
DE DÉCEMBRE page 14



REPORT DU RECENSEMENT 2021

Cette année, notre commune aurait dû être soumise au recensement de la population, par une campagne prévue entre mi-janvier et mi-février. Cependant, dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès des élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'INSEE nous a informés de sa décision de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire. Une moindre adhésion de la population pourrait, à juste titre, entraîner de nombreux refus de répondre et donc fausser les chiffres de la collecte.



Il n'est pas envisageable de demander à chacun d'entre vous de contraindre son mode de vie pour améliorer la situation sanitaire, tout en programmant, en parallèle, ce type d'opération.

Néanmoins, les chiffres collectés par l'INSEE sont très utiles. Ils permettent en effet aux communes, mais aussi à l'État, d'avoir une bonne connaissance des réalités des territoires, en ayant une photographie de sa population, mais aussi de connaître les conditions de logement et les déplacements des habitants. Ils permettent aussi à l'État de définir

les politiques publiques nationales et pour nous, communes, de connaître le montant que l'État reverse à la commune chaque année pour participer aux aménagements nécessaires en terme d'équipements publics.

C'est la raison pour laquelle l'INSEE continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune, en attendant de pouvoir organiser le recensement de notre commune en 2022.

SOMMAIRE

SERVICES PUBLICS	p.2
ÉDITO	p.3
CCAS	p.4
PETITE ENFANCE	p.5
ÉCOLE / JEUNESSE	p.6
URBANISME	p.8
ENVIRONNEMENT	p.9
COMMERCE	p.11
DÉFENSE	p.12
TRAVAUX / RISQUES	p.13
CULTURE / BIBLIOTHÈQUE ..	p.15
ASSOCIATIONS	p.16
PORTRAIT	p.17
MÉTROPOLE	p.18
LIBRE EXPRESSION	p.19
ÉTAT CIVIL	p.20



ÉDITO



Chères St Pognardes, chers St Pognards,

J'espère que ce premier bulletin municipal de l'année vous trouvera en bonne santé. Nous avons tourné la page d'une année 2020 difficile, en espérant vivre une meilleure année 2021. Pour le moment, reconnaissons-le, le résultat n'est pas au niveau de nos espérances.

Comme toujours, l'action publique doit donc s'adapter à un paradoxe délicat : gérer les urgences de court terme, en mettant en œuvre les mesures et autres règles édictées par le Gouvernement pour préserver la santé de tous, l'économie et la vie sociale autant que possible, et minimiser les risques liés à la COVID, quelles que soient nos opinions sur la stratégie adoptée. De l'autre, voir loin, préparer l'avenir et s'attacher à poursuivre l'étude et la réalisation des projets de développement et d'amélioration dont notre village a besoin.

Malgré les tempêtes politique, médiatique, économique et sociale que nous traversons, malgré les polémiques politiciennes locales qui ruinent notre vie démocratique, c'est ce à quoi votre équipe municipale s'attelle jour après jour.

Prendre soin des habitants avec le maintien des services périscolaires et jeunesse malgré les contraintes sanitaires, avec un dévouement extraordinaire de nos agents et une attention particulière portée par le CCAS aux personnes âgées ou vulnérables et aux jeunes qui se forment ; protéger les St Pognards avec la réalisation de merlons de protection contre les chutes de rochers ; améliorer nos infrastructures avec un projet de nouveau multi-accueil et l'étude de travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments publics, dont l'école ; améliorer les conditions d'accès au groupe scolaire ; préserver notre environnement avec le lancement de la commission extra-municipale Environnement ; développer notre activité économique et les services aux habitants avec le lancement d'un nouveau marché sur la commune, sont autant de sujet et de dossiers en cours.

De leur côté, la vie sociale et les échanges pâtissent toujours de la situation et nous empêchent de nous retrouver autour de spectacles ou d'événements partagés. Mais les services municipaux ont rivalisé d'ingéniosité pour développer des services culturels numériques ou par exemple des horaires adaptés pour la bibliothèque. De même, nous soutenons au mieux toutes nos associations qui traversent des moments difficiles, financièrement ou du fait d'une activité à l'arrêt.

L'équipe municipale, accompagnée de tous les agents, est consciente de l'importance de son rôle de proximité et fidèle à son engagement de servir la commune et ses habitants. Elle garde le cap, veille sur le présent, et prépare notre avenir.

Bien à vous,
David RICHARD
Votre Maire.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A UN RÔLE FONDAMENTAL
AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS ET LES GÉNÉRATIONS.

ACCOMPAGNER EN PÉRIODE DE CRISE

Dans cette crise sanitaire compliquée que nous vivons actuellement, le CCAS a mis en place plusieurs actions.

Après s'être mobilisé depuis la rentrée de septembre 2020 pour passer des appels téléphoniques auprès des personnes les plus vulnérables, afin de répondre à leurs questions et les aider, le CCAS travaille aujourd'hui pour mieux connaître la population de la commune et ses besoins. De nombreux contacts ont ainsi été pris et le CCAS est aujourd'hui à la disposition des habitants pour les accompagner.

Ensuite, afin de répondre aux besoins et aux attentes des habitants, la commune et le Cabinet Infirmier de Saint-Paul de Varcès en collaboration ont dans un premier temps réalisé des dépistages avec les tests antigéniques.

Dans le cadre de la campagne de dépistage massif organisée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en fin d'année, la commune a également accompagné le cabinet infirmier de Saint-Paul de Varcès, référencé comme centre de dépistage massif. Grâce à leur mobilisation, ce sont trois journées dédiées au dépistage par tests antigéniques qui ont pu être organisées sur notre commune, fin décembre et début janvier.

Lors de ces trois jours, les habitants ont pu être testés mais aussi orientés et conseillés par l'équipe du cabinet infirmier.

Le cabinet infirmier de Saint-Paul de Varcès, réalise tous les mardis matin des dépistages sur rendez-vous.

Contact : **04 76 13 44 67**

LES COLIS DE FIN D'ANNÉE OFFERTS PAR LA COMMUNE



Cette année encore, le CCAS a eu la chance de pouvoir offrir aux habitants de plus de 70 ans de la commune un colis pour fêter ces fêtes de fin d'année.

En raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser cette année le traditionnel moment convivial de remise des colis. C'est pourquoi les membres du CCAS se sont rendus au domicile des personnes afin d'aller à la rencontre des habitants et leur apporter directement le colis, dans le respect des gestes barrières. C'est ainsi que 273 colis ont pu être distribués sur la commune.

Des échanges chaleureux dans cette période difficile et ce contexte sanitaire.

Merci aux habitants pour leur accueil.

DES DONS EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS

Ce samedi 30 janvier, le CCAS s'est rendu à la Banque Alimentaire de l'Isère afin de faire don d'une dizaine de colis. Ces colis sont issus de la distribution des colis de Noël qui n'ont pas été distribués : certains habitants ont fait don de leur colis et nous les en remercions vivement.

Cette visite à la banque alimentaire de l'Isère a été un moment d'échange et de partage. Le CCAS remercie encore le responsable, M. Christian Cedru et les bénévoles pour leur accueil et leur travail.



Contact CCAS

Mail : ccas@saintpauldevarces.fr

Téléphone 04 76 72 81 88

PROJETS D'AVENIR : LA RECONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL DE LA COMMUNE À L'ÉTUDE

La commune de Saint-Paul de Varcès accueille les enfants de moins de 3 ans au sein de la structure multi-accueil Les Mini-Loulous. Cette structure est un réel lieu de vie qui dispose aujourd'hui de 12 places permettant aux enfants de découvrir la vie en collectivité et aux parents de disposer d'un mode de garde pour leurs jeunes enfants.

Après avoir envisagé une réhabilitation complète de la structure actuelle au sein de l'école, afin de répondre aux nombreuses demandes des habitants mais aussi afin de pouvoir proposer un accueil plus complet, la municipalité a finalement décidé d'étudier la création d'une nouvelle structure qui permettra à terme (si jamais on ouvre en plusieurs phases) d'accueillir 19 enfants.

Créer une nouvelle structure permettra :

- D'augmenter le nombre de places à 19 (+60% de capacité),
- De bénéficier de matériels récents, ergonomiques et adaptés (remplacer d'utiliser...)
- De créer des lieux d'échanges et disposer de jeux fournis adaptés aux enfants,
- De récupérer de l'espace et des marges de manœuvre pour les classes dans les locaux du groupe scolaire,

- D'éviter un déménagement de la structure actuelle, le projet de départ prévoyant une rénovation de l'existant tout en conservant, durant la durée des travaux, la structure ouverte (ce qui obligeait un déménagement).
- etc.

Cette liste n'est pas exhaustive, et nous avons identifié de nombreux avantages à créer une nouvelle structure tant pour les enfants, que pour les parents et l'équipe éducative.

Des travaux d'études vont être effectués dans les mois à venir afin de préparer la réalisation de ce futur équipement, qui restera positionné dans l'enceinte de l'école actuelle. Afin de pouvoir étudier les différentes solutions de structure, la municipalité va lancer un appel d'offre afin de recueillir différentes propositions.



5



PERSONNEL PROTÉGÉ

La Caf, sur décision d'Olivier Véran, Ministre de la santé, a fourni des masques inclusifs aux professionnels de la petite enfance. Leur expérimentation est positive ; ils sont à la fois plus confortables que les masques jetables pour les agents et ils permettent aux enfants de favoriser les apprentissages, de mieux apprendre les sons chez les enfants et permet une meilleure correction.

STATIONNEMENT À L'ÉCOLE : LE POINT SUR LA SITUATION



Au fil des années, et avec l'accroissement de la fréquentation du groupe scolaire, les difficultés liées à la circulation et au stationnement autour de l'école se sont amplifiées.

La municipalité a donc mis en place un groupe de travail sur cette problématique pour étudier toutes les difficultés, étudier les axes d'amélioration possibles et mettre en œuvre des solutions. Ce groupe est constitué de 5 élus, Cécile Curtet, Marianne Fouille, Mylène Sibille, Gilles Tetin et Valérie Cazaux. Il sera amené à travailler en relation avec l'association des parents d'élèves et les services de la Métropole.

DÉPOSE-MINUTE, LES RÈGLES À RETENIR :

Une zone de dépose-minute n'est pas une zone de stationnement. Le véhicule ne doit s'arrêter uniquement que le temps nécessaire à la dépose de l'enfant. La conductrice/le conducteur doit idéalement rester au volant de sa voiture. Les enfants doivent monter/descendre si possible seuls du véhicule à l'opposé du passage de la route.



Les premières réunions ont permis de déterminer trois grands axes d'amélioration :

- La préservation de la sécurité des usagers (véhicules, piétons, vélos, etc)
- Une meilleure fluidité de la circulation des voitures
- L'augmentation des capacités de stationnement

Dans cette optique, le groupe s'est attaché à prioriser un certain nombre d'actions et à hiérarchiser leurs possibilités de mise en œuvre.

Ainsi, les actions qui relèvent de la commune seule pourront être réalisées dans un temps relativement rapide telles que la protection des passages des enfants, la création de quelques places de stationnement, la réfection de certains espaces de circulation piéton, l'installation de supports à vélos... D'autres, comme la création de passages piétons, la réfection de la chaussée et de ses abords, la création de cheminements doux... ne pourront être mis en place qu'après des démarches plus longues qui nécessiteront la collaboration de la Métropole qui détient la compétence voirie.

De son côté, la réflexion sur le réaménagement global des espaces de stationnement et de la circulation autour de l'école nécessitera une étude approfondie des solutions potentielles. Sa mise en œuvre ne pourra se faire qu'à plus long terme.

Ce travail d'équipe a pour objectif d'apporter des réponses aux besoins d'apaisement et d'amélioration de la circulation autour de l'école. Il s'intègre dans une démarche plus large d'accompagnement du développement de notre village et de l'adaptation de ses infrastructures.

Vitesse excessive, conduites dangereuses, manœuvres périlleuses, stationnements anarchiques, interdits ou gênants, voitures à l'arrêt moteur allumé et autres impolitesses... sont autant de pratiques irrespectueuses qui ont tendance à se multiplier aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

Les incivilités grandissantes sur le parking scolaire, nous rappellent à tous la nécessité pour chacun d'observer les règles communes de circulation mais aussi de respecter l'ordre public.

Rouler doucement, céder le passage aux piétons, attendre moteur éteint, ne pas entraver les déplacements, être attentif à ne pas gêner la visibilité des enfants qui doivent voir et être vus, respecter les règles de circulation, rester poli... sont autant de pratiques constructives qu'il faut pérenniser pour apporter de la sérénité aux abords de l'école. La vigilance et la bienveillance sont les garantes de la sécurité de nos enfants !

UN PÔLE JEUNESSE DYNAMIQUE !

Le service jeunesse est constitué de 6 animateurs permanents qui travaillent sur les temps périscolaires et extra-scolaires à l'Oxalis : Valentin, Carly, Aurélie, Carole, Sandrine et Laura. Deux d'entre eux travaillent aussi au local des jeunes. Cette équipe est aussi composée de 4 Atsem : Marjorie, Stéphanie, Sylvie et Lætitia, ainsi que de 4 agents de cantine : Christelle, Olivia, Jennifer et Nora.

Cette grande équipe s'organise et travaille pour le bon fonctionnement de chaque service mais aussi met tout en place afin que les journées des enfants se passent dans de bonnes conditions et qu'elles paraissent pour certains d'entre eux, moins longues en leur proposant de multiples activités.

Cette année nous souhaitons développer encore plus nos animations sur les temps périscolaires malgré les nombreuses contraintes du protocole sanitaire. Depuis la rentrée, les agents ont mis en place des activités sur les temps du matin et du soir mais aussi le temps méridien. Par exemple un atelier basket, un atelier jeux collectifs, un autre proposant différentes activités manuelles et bientôt une possibilité d'aller bouquiner dans notre

bibliothèque municipale. Tout cela en appliquant les protocoles liés à la crise sanitaire qui nous obligent à ne pas "brasser" les enfants dans les différents lieux ou encore un lavage des mains régulier...

Nos agents de cantine travaillent aussi sur un projet anti-gaspillage où les enfants seront acteurs sur les temps de midi. Un projet sur les règles de vie "en cantine" voit le jour sur ce mois de janvier.

Via les nouvelles activités proposées, les équipes souhaitent faire découvrir aux enfants de nouveaux domaines, de nouveaux ateliers lors des mercredis et des vacances scolaires : créer, inventer, découvrir, transmettre... par exemple, le numérique avec la création des courts métrage. Le projet graph a été une franche réussite et le projet bande dessinée devrait être tout aussi attractif.

Comme chaque année les séjours sont en cours de préparation aussi bien pour l'Oxalis que le Local des Jeunes afin de proposer des vacances différentes à ces enfants qui fréquentent régulièrement nos centres.

Encore une belle année en perspective pour les petits et grands !



PASSE TON BAFA : LE CCAS AIDE LES JEUNES À SE FORMER !

Dans le cadre de ses actions le CCAS accompagne les jeunes dans leur parcours, dans leurs loisirs...

Concernant le BAFA, après avoir reçu les dossiers de candidature et avoir reçu en entretien les candidats, un jeune saint-pognard et une jeune saint-pognarde ont été retenus.

Pour ces 2 jeunes habitants de la commune, la cession de formation principale initiale de cette formation BAFA sera prise en charge par la commune, via le budget du CCAS. Par la suite, ces 2 jeunes réaliseront leur stage pratique au sein du service jeunesse de la commune, au sein de l'Oxalis.

Le CCAS est ravi de pouvoir proposer cet accompagnement auprès de nos jeunes afin de leur offrir une première expérience professionnelle.



OXALIS 06 84 51 24 49

mail jeunesse@saintpauldevarces.fr
www.saintpauldevarces.fr/votre-famille/oxalis-3-11-ans



LE SAVIEZ-VOUS

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, abrégé BAFA, est un diplôme non professionnel accessible dès 17 ans qui prépare à l'exercice des fonctions d'animation en accueil collectif de mineurs.

La formation est dispensée par des organismes de formation habilités par l'État et se déroule en 3 étapes alternant théorie et pratique. Elle est payante mais il est possible de bénéficier d'une aide financière du CCAS.

PLUi : UN DOCUMENT EN ÉVOLUTION



Un PLUi, qu'est-ce que c'est?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes (ici la Métropole Grenobloise), qui :

- s'applique sur le territoire des 49 communes
- remplace les POS et PLU communaux pour l'instruction de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme depuis le 28/01/20.
- étudie le fonctionnement d'un territoire pour en dégager les enjeux d'évolution à 10-15 ans,
- construit un projet de développement s'appuyant sur les spécificités du territoire et respectant les politiques nationales et territoriales d'aménagement,
- traduit le projet en règles d'utilisation des sols.

Pour 2 constructions contiguës, il est possible que 2 règles différentes aient pu être appliquées.

Le PLUi est élaboré, voté et modifié par le **Conseil métropolitain, en collaboration avec les communes membres.**

La durée de vie théorique du PLUi est de 10 à 15 ans, avec des procédures d'évolutions possibles pour le faire vivre sans remettre en cause ses grands principes et orientations générales.

Le PLUi s'élabore et se modifie dans un cadre réglementaire précis. Les procédures d'évolution et les contenus du PLUi sont strictement encadrés par le code de l'urbanisme.



Mais pourquoi mon voisin peut-il construire aujourd'hui avec des règles différentes de celles auxquelles je suis contraint ?

C'est à cause de la cristallisation des droits à construire,

En effet, les règles applicables sont en principe celles en vigueur au moment du dépôt de l'autorisation d'urbanisme. Un permis déposé en mars 2021 est instruit au regard des règles du PLUi.

Cependant, il existe des exceptions à cette règle et il existe ainsi plusieurs dispositifs dits de cristallisation qui visent à figer les règles applicables à une date déterminée : le certificat d'urbanisme (pour 18 mois), le permis d'aménager et la déclaration préalable (pour 5 ans), si ces dossiers d'autorisation du droit des sols ont été délivrés antérieurement à la date d'approbation du PLUi. (Attention cependant à la caducité des autorisations).



CONTACTER LE SERVICE
URBANISME DE LA MAIRIE

La modification n° 1 du PLUi

La discussion est en cours avec les services de la métropole et de l'Agence d'Urbanisme. Cette première modification comportera de nombreuses demandes des 49 communes (386 points recensés pour l'instant) mais reste pour une grande partie une modification d'ajustement et de correction.

Certaines demandes sont portées à l'arbitrage du Comité d'Instruction des Projets d'Aménagement et d'Urbanismes (CIPAU) dès lors qu'elles :

1. remettent en question la cohérence de l'architecture réglementaire et juridique du PLUi
2. ont des impacts sur la cohérence du PADD ou d'une politique publique
3. ont des impacts financiers

La métropole a mis une tablette à disposition au sein de la mairie afin de permettre à chaque habitant d'accéder aux informations des travaux en cours. L'enquête publique doit de dérouler au mois de septembre (sous réserve des conditions sanitaires).

DES ACTIONS CONCRÈTES AU SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT

Initié lors du second confinement par plusieurs figures de l'environnement et déjà pratiqué régulièrement par des habitants soucieux de la propreté du village, la municipalité a relayé l'action « Nettoie ton Km » sur la commune. Le principe consistait à collecter les déchets rencontrés lors des balades effectuées sur la commune lorsque les contraintes sanitaires limitaient nos déplacements. Il suffisait simplement de s'équiper d'un sac et éventuellement d'une paire de

gants lors de ses promenades. Petits et grands se sont pris au jeu et ont activement participé à l'opération en partageant les photos de leurs collectes respectives.

La commune adresse un grand merci à tous les habitants qui ont participé !

Cette initiative, simple à mettre en place n'est évidemment pas limitée à la durée des restrictions de déplacement. C'est une vraie « bonne » habitude que nous vous encourageons à adopter !



DES AIDES ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Métropole et l'ALEC aident et accompagnent les habitants afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Pensez à les solliciter pour mener vos projets d'amélioration énergétiques.



MUR-MUR 2

Bénéficiez d'un accompagnement de A à Z dans votre projet d'isolation de votre maison grâce au dispositif de la campagne d'isolation Mur Mur 2. De l'étude à la fin des travaux, des experts vous aiguillent et vous guident pour trouver la solution technique adaptée à votre bien et les aides financières mobilisables. Retrouvez toutes les informations sur le site de l'ALEC : www.alec-grenoble.org



BIENTÔT UNE GRAINOTHÈQUE À LA BIBLIOTHÈQUE !

La bibliothèque municipale vous propose un nouveau service en partenariat avec l'association SPDV Nature : un échange de graines non hybrides.

Vous pouvez déposer dès à présent des graines en tout genre : fruits, fleurs, légumes, aromates. Des variétés les plus communes aux plus anciennes. Rendez-vous à la bibliothèque sur les heures d'ouverture pour déposer vos sachets ! Le principe est simple : je donne, je prends, aujourd'hui ou plus tard. Attention, dans une démarche environnementale, veillez à ce que vos graines soient issues de cultures sans engrais chimiques et qu'elles soient reproductibles et non hybrides. Cette animation est en cohérence avec le Contrat Vert et Bleu de Grenoble-Alpes Métropole et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), il a été impulsé par la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère et l'association Gentiana, initiateurs du projet "Sème Sauvage" et de la formation suivie par la bibliothécaire et une personne de St-Paul de Varcès Nature.

A vos graines !

La bibliothèque municipale et SPDV Nature vous proposent

Grainothèque

Semences à Partager

Prenez, déposez, librement les graines qui vous plaisent

Echange de graines non hybrides

Vous avez des graines de fleurs, de plantes potagères. Vous souhaitez participer à un projet basé sur la confiance, le partage. Déposez vos graines à la bibliothèque pour constituer le fonds de LA NOUVELLE GRAINOTHEQUE !

Bibliothèque ouverte en ce début 2021
Mardi et Jeudi de 18h00 à 19h00

renseignements au 04 76 72 81 88 ou par email à culture@saintpauldevarces.fr

LA PRIME AIR-BOIS

Lors d'un pic de pollution hivernal, le chauffage bois peut représenter jusqu'à 75% des émissions de particules fines. S'équiper d'un appareil de chauffage plus performant limite ces émissions. La prime Air-Bois accompagne les ménages afin qu'ils s'équipent d'appareils de chauffage offrant un meilleur rendement, et limitant les émissions de CO₂ et de particules fines dans l'atmosphère. Pour le remplacement d'un ancien système par un nouvel appareil labellisé « Flamme verte 7 étoiles », la prime Air-Bois peut atteindre jusqu'à 2000€ sous conditions de revenus.



site internet : www.grenoblealpesmetropole.fr



UN NOUVEAU MARCHÉ POUR LES SAINT-POGNARDS !



Le 24 juillet 2020, un groupe de travail composé de 6 élus, Lucile Garnier, John Rubio, Marianne Fouillé, Jean-François Saïdi, Guillaume Spirhanzl et Cécile Curtet, a commencé à travailler sur la mise en place d'un marché hebdomadaire sur la commune.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté municipale de répondre à un besoin des habitants. Besoin qui s'est amplifié lors du premier confinement, alors que les habitants ont redécouvert les achats de proximité, notamment sur les marchés. Enfin, il traduit la volonté municipale de développer la vie du village.

C'est à ce titre qu'ils ont rencontré les commerçants installés sur la commune. Après réalisation des démarches administratives, le marché le marché a démarré le 9 décembre dernier sur la place de l'église qui accueille désormais commerçants et habitants pour un moment convivial tous les mercredis de 15h30 à 19h30.

Depuis le démarrage du marché, la fromagerie du Petit Cha, Da Costa Primeur, et la boucherie Corso sont au rendez-vous aux côtés des commerçants de notre commune : La microbrasserie du Pieu, les saveurs dauphinoises traiteur et le fournil de St-Paul. La présence possible d'un commerce passager est l'occasion de découvrir une nouvelle gamme de produits, différente chaque semaine. Ainsi, vous avez pu savourer les gaufres, crêpes et chocolats chauds de Nourriture terrestre et goûter les pâtes à tartiner de Delly's.

Depuis le 6 janvier 2021, un arrêté empêchant la circulation des voitures sur la place du marché a été pris, permettant ainsi de garantir la sécurité de tous. Des parkings sont à disposition derrière l'église, au cimetière, et au Ruban.

Suite à des demandes de nouveaux commerçants déposées en mairie, un agrandissement a été validé lors du conseil municipal du

19 janvier 2021. C'est pourquoi, depuis plusieurs semaines, de nouveaux commerces enrichissent ce marché.

Les sourires et la bonne humeur sont au rendez-vous ! Nous sommes heureux de constater que les sacs offerts aux habitants à l'occasion des vœux de la municipalité sont présents et remplis de bons produits qui viennent égayer nos papilles !

Vous êtes nombreux à vous y rendre chaque semaine et nous vous remercions car rien ne serait possible sans vous !

Faisons de ce marché une rencontre permettant de profiter d'un bon bol d'air et, ainsi, partager de beaux moments.



**tous les mercredis
de 15H30 à 19H30**

(limité à 18h durant le couvre feu)

DÉVELOPPER LE LIEN ENTRE LES HABITANTS ET NOS ARMÉES

Depuis 2001, une fonction de « Correspondant Défense », facultative, a été établie au sein des conseils municipaux par le Ministre délégué aux Anciens Combattants.

Cette fonction a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense. Elle est essentielle pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Notre commune dispose d'un lien particulier avec l'armée de par la proximité de la caserne de Varcès, l'une des plus grandes garnisons et armureries de France depuis l'arrivée en 2012 du 7^e bataillon de chasseurs alpins (BCA) anciennement basé à Bourg Saint-Maurice. La base accueille aujourd'hui le 93^e RAM (régiment d'artillerie de montage) qui dispose d'environ 800 militaires spécialisés dans l'intervention en milieu montagneux et par conditions climatiques extrêmes, ainsi que le 7^e BCA avec ses 1 000 soldats, (bataillon de chasseurs alpins), regroupant près de 1 800 militaires. Nombre d'entre eux, avec leurs familles, habitent dans les villages alentours, dont Saint-Paul de Varcès. Les soldats des unités stationnées à Varcès sont régulièrement impliqués dans les opérations extérieures,

ainsi que sur le territoire national dans la lutte contre le terrorisme. Ils méritent à ce titre tout notre soutien.

Pour exercer ses fonctions, le correspondant bénéficie d'une information régulière. Il est en outre l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

La mission qui lui incombe s'articule autour de quatre axes principaux :

- informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire ;
- promouvoir les métiers de la défense ;
- sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou de commémorations ;
- organiser des visites de sites militaires, des conférences, débats...

Pour témoigner de l'importance accordée à ce lien que l'équipe municipale souhaite développer pendant le mandat, cette fonction a été confiée à M. le Maire. Celui-ci a décidé, comme la loi l'y autorise, de s'adjoindre un adjoint en la personne d'Ezio Capuzzi.



Ezio Capuzzi,

Représentant du Souvenir Français, est présent et actif depuis de nombreuses années lors des commémorations nationales et s'est déclaré « très honoré de cette nomination, et fier de pouvoir contribuer à faire découvrir l'institution de l'armée et à promouvoir le devoir de mémoire ».

Les citoyens et les jeunes de la commune intéressés par l'armée, les questions ou métiers liés à la défense, peuvent se faire connaître en mairie.



7^e BCA
1 000 militaires



93^e RAM
800 militaires



DES TRAVAUX QUOTIDIENS POUR L'EMBELLISSEMENT DE NOTRE VILLAGE

Dans un souci d'esthétique et de mise en valeur du bâtiment, la cour et les abords de l'ancienne mairie ont été nettoyés, rangés et débarrassés des matériaux et encombrants inutiles. Également la jardinière située tout le long de la façade côté place de l'Église est en cours de rénovation. Les végétaux existants, vieillissants, ont été arrachés, le sol préparé pour accueillir dès le printemps de nouvelles plantations. C'est donc la place de l'Église qui se trouvera embellie grâce à ces travaux.



REMISE EN VALEUR DES CHEMINS

Le chemin qui va du parking de l'école au chemin Coper, entre l'école et la mare pédagogique a fait lui aussi peau neuve. Les haies situées de part et d'autre de ce chemin ont été taillées de façon à permettre leur régénération et de leur redonner dans le futur la forme souhaitée.

La partie circulation du sentier a été décapée, elle sera stabilisée avec des matériaux, surplus provenant de Brise Tourte ceci dans un souci d'utiliser des ressources proches afin de réduire les distances de transport et favoriser les circuits courts.



LES PANNEAUX DE HAMEAUX RÉNOVÉS

La rénovation des panneaux de hameaux continue, afin de les rendre à nouveau visibles et contribuer ainsi à l'embellissement de notre espace public.



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune a engagé une démarche de labellisation en vue d'obtenir sa première « fleur » de villes et villages fleuris d'ici 2024. Ce label, s'inscrit bien au-delà du fleurissement de la commune puisque cette démarche intègre un volet environnement et cadre de vie important. En effet, la notion d'économie d'énergie, de mise en valeur du patrimoine bâti, de propreté, d'accessibilité et de qualité de la voirie font, entre autres, partie des critères d'évaluation.

Plus que le fleurissement, c'est le cadre de vie offert par la commune qui est récompensé par ce label. Un premier diagnostic a été effectué et restitué. Les services techniques œuvrent déjà au quotidien pour initier les aménagements et les transformations nécessaires pour candidater et obtenir ce label. Les plantations effectuées aujourd'hui et la réflexion sur les aménagements à mener s'inscrivent dans cette dynamique : la valorisation du patrimoine végétal, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public.



MERLON DE PROTECTION : LE POINT SUR LE DOSSIER

Un programme de réalisation de merlons qui a pour but de protéger les habitations de la zone Le Grand Sorbier des chutes de blocs provenant de la falaise a été mis en oeuvre (voir bulletin municipal précédent). Cela consiste à prolonger coté Est le merlon existant et à en créer un nouveau sur la partie domaniale située aussi plus à l'Est de l'ouvrage existant.

A ce jour, les acquisitions foncières pour les deux ouvrages sont

en cours. Sur la partie domaniale (zone propriété de l'État français) les travaux de déboisement nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ont commencé, le bois ainsi obtenu sera valorisé sous forme de plaquettes pour le chauffage. Les travaux de terrassement devraient commencer début mars.

*L'actuel merlon
du grand sorbier*



ÉBOULEMENT DE DÉCEMBRE

Un important éboulement s'est produit le 7 décembre dernier sur le secteur de l'échet d'eau blanc, au dessus du Rocher de la Bourgeoise. Il s'en produit d'ailleurs de façon continue avec des épisodes plus ou moins importants et à des fréquences irrégulières sur la commune, constituant ainsi un vrai risque naturel que nous avons pris en compte dans les

différentes politiques communales (gestion des risques, délivrance des autorisations d'urbanisme, préservation et sécurisation des sentiers...).

Suite à cet évènement particulier qui a provoqué des mouvements importants de terrain visibles à l'œil nu, la commune a sollicité les services du RTM, experts en la matière, afin de se rendre sur place

et de faire un état de la situation et des conséquences de ces mouvements.

Il ressort de ce rapport qu'il n'y a pas de danger pour les constructions car elles sont situées trop loin pour être impactées.

Néanmoins, un arrêté a été pris pour interdire toute circulation piétonne dans ce secteur afin de sécuriser au mieux la zone.



ENTRETIEN avec CÉCILE CURTET

1^{RE} ADJOINTE CHARGÉE DE LA VIE ASSOCIATIVE, DE LA CULTURE ET DES SPORTS



Pourquoi avez-vous choisi la délégation culture pour ce nouveau mandat ?

« Quoi de plus enrichissant que de s'émouvoir devant un tableau, une photo, découvrir et connaître l'artiste, s'évader à travers un bon livre, un film ou un documentaire, vibrer en écoutant de la musique, s'informer auprès d'un conférencier car apprendre c'est s'ouvrir l'esprit. J'ai choisi le domaine de la culture afin de lui donner la place qu'elle

mérite. La culture est tellement plus belle quand elle est collective, festive, elle permet, ainsi, de belles rencontres humaines. Au sein du village je souhaite lui insuffler cet esprit de curiosité et de partage qui m'anime ».

Comment s'est déroulée cette saison culturelle ?

« Avec le service culturel, nous avons programmé une saison culturelle pour 2020/2021, un fil rouge sur le thème de la musique devait être l'occasion de vibrer ensemble, concerts, pièces de théâtre, film débats, conférence, exposition... étaient prévus, mais la crise sanitaire est venue bousculer cette programmation, nous avons dû annuler, reporter des manifestations mais je reste optimiste et j'espère que, dans un avenir proche, les événements pourront reprendre pour le plaisir de tous ».

Comment envisagez-vous la culture dans les années à venir ?

« Je souhaite créer un espace pour que les valeurs qu'incarne la culture s'expriment, le rêve, la liberté, la connaissance et l'échange. Une culture diversifiée, riche, colorée, ludique, accessible à tous et inter-générationnelle.

Soyons curieux pour vivre des instants d'émerveillement, parfois la culture bouscule nos habitudes, nos certitudes, laissons-nous surprendre, cheminons ensemble vers la découverte, l'enrichissement pour partager des moments chaleureux et conviviaux, c'est mon vœu le plus cher ! »

BIBLIOTHÈQUE

UNE BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LECTEURS

L'année 2020, avec ses imprévus a demandé un peu de créativité aux services et l'équipe de la bibliothèque s'est adaptée pour que les lecteurs ne manquent pas de lecture.

Du biblio drive mis en place après le premier confinement à la livraison de livres sur le parking de l'école pour les lecteurs de plus de

70 ans pendant le 2^e confinement, le service municipal s'est attaché à tout mettre en oeuvre pour le plaisir des petits lecteurs comme des plus grands.

Depuis décembre, la bibliothèque est de nouveau ouverte à tous dans le respect des règles sanitaires mais doit s'adapter au plan Vigipirate "Alerte Attentat" et ne peut

ouvrir le service au public avant le départ des enfants du périscolaire à 18h. La mise en place du couvre-feu à 18h a de nouveau bousculé l'organisation du service. De ce fait, un nouvel horaire d'ouverture a été mis en place depuis quelques semaines, le mercredi de 10h à 12h.



Tout au long de l'année 2020, la bibliothèque s'est adaptée à la réglementation pour vous donner accès aux livres et à la lecture en toute sécurité

DES CADEAUX SOUS LE SAPIN



Parce que lire nourrit l'imaginaire, parce que les histoires transportent au delà des époques et des frontières,

Le Père Noël est passé cette année avant l'heure déposer des cadeaux surprises sous le sapin de la bibliothèque.

Petits et grands lecteurs ont pu choisir à l'occasion de leur visite un cadeau lecture surprise à ouvrir le 24 décembre !



CRÉATION D'UNE PAGE FACEBOOK BIBLIOTHÈQUE LES ÉPIS D'OR

En ce début d'année, la bibliothèque vous propose sa nouvelle page Facebook.

Tout au long de l'année, vous trouverez des conseils de lecture, des propositions d'animations littéraires et culturelles, l'actualité de votre bibliothèque mais très certainement également des suggestions d'événements virtuels pour les petits et grands lecteurs.

Si vous souhaitez partager un coup de coeur, une belle découverte littéraire, n'hésitez pas contacter la bibliothèque pour proposer un article.



Club des Mugnets



Sou des Écoles



Un livre au soleil



400 lieues sur la Terre



VivaCité



USVG



Bolivienda



AGV



ACCA



ASSP Badminton



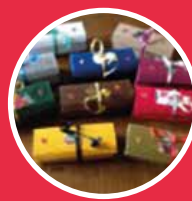
Ski Surf Passion



Muay Thai St Paul



Let's talk about



De Bric et de Croc



Lulu larme



US SPV Foot



Armony



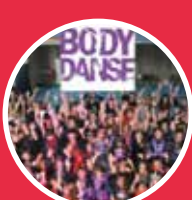
La Passion du Bois



SPV Jazz



Une belle histoire



Body Danse



Saint-Paul Tennis



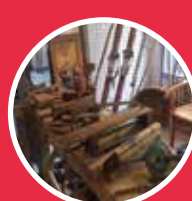
Yogi c'est la vie



St-Paul de Varcès Nature



Chorale
Au fils du temps



St-Paul de Varcès
Culture



UMAC
Souvenir français



Leucémie Espoir
Julien 38

NICOLAS PLAIN : UN ANCIEN ÉLÈVE DES ÉPIS D'OR DEVENU EXPLORATEUR SCIENTIFIQUE



Nous nous faisons une joie d'accueillir Nicolas Plain au Ruban à l'occasion de la projection/débat de son film « Il faut sauver les Alpes » le 16 janvier. Le Covid en a décidé autrement et dès l'arrivée de jours meilleurs, une nouvelle date sera proposée. Ce sera l'occasion de rencontrer ou de retrouver Nicolas, un ancien élève des Épis d'Or devenu Docteur en Sciences de l'environnement et d'échanger avec lui sur son film, son expertise scientifique, sa passion du parapente et ses projets.

Mais qui est donc ce jeune scientifique ?

Nicolas a grandi à St-Paul de Varcès où il revient régulièrement chez ses parents.

Après une classe préparatoire au Lycée Champollion, il a intégré l'École de l'air pour devenir pilote de chasse puis s'est réorienté dans les sciences de l'environnement et du climat à Polytechnique.

Son cursus l'a amené à faire des travaux de recherche sur des capteurs de pollution de l'eau à l'Université de Berkeley avant d'ob-

tenir un diplôme d'ingénieur des Ponts et Chaussées puis un Master de recherche « Terre Univers Environnement » à l'Université Grenoble Alpes en 2016.

Il a ensuite travaillé au sein de l'équipe de la COP21 sur la décarbonation du transport puis pour la Fondation Solar Impulse.

En 2020, il a soutenu sa thèse intitulée « Micro-réseaux d'électricité 100% solaire et isolés en Afrique. Éléments de dimensionnement, coût de l'électricité, dépendance au climat régional et au profil de demande ».

Outre ce brillant cursus, Nicolas Plain est un sportif et un passionné du parapente.

C'est à ce titre qu'il a fondé en 2015 l'association « En l'Air pour la Terre » dont le but est de partager des connaissances scientifiques de façon ludique afin de sensibiliser la nouvelle génération aux changements climatiques en cours par des interviews de scientifiques en parapente.

En 2018, il a créé la collection de documentaires « Il Faut Sauver ! »

où il survole en parapente les écosystèmes français et rencontre ceux qui agissent localement pour accélérer la transition écologique et sociale.

C'est le 1^{er} épisode de cette collection, « Il Faut Sauver les Alpes » primé au festival « Green Awards » de Deauville et projeté notamment à l'Assemblée Nationale que vous pourrez découvrir au Ruban en 2021.



NICOLAS PLAIN

explorateur scientifique
originaire de St-Paul



nicolasplain.fr

LE GROUPE POLITIQUE « COMMUNES AU CŒUR DE MÉTROPOLE »



David RICHARD, seul élu métropolitain de la commune, a décidé de siéger dans le groupe CCM, « Communes au Cœur de Métropole » (CCM), groupe d'élus centre droit, droite et non inscrits, qui a choisi ce nom pour illustrer l'importance que doivent prendre les communes et les maires dans les décisions et la gouvernance de la Métropole.

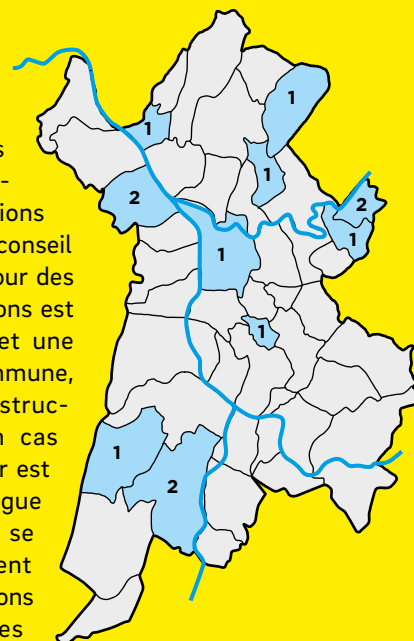
Ce groupe rassemble aujourd'hui 13 élus sur les 119 conseillers métropolitains, réunis dans un groupe que

l'exécutif de la Métropole a voulu d'opposition. Ce groupe se veut résolument constructif, tout en restant attentif et vigilant à l'intérêt général et aux valeurs qu'ils portent.

Sa composition est une vraie force : en effet, 9 communes représentées par leurs maires ou élus, le groupe CCM est le deuxième groupe métropolitain en nombre de communes. Il est composé des élus de Corenc (1), Domène (2), Sassénage (2), Le Fontanil (1), Murianette (1), Bresson (1), Saint-Paul de Varcès (1),

Vif (2), Le Sappey-en-Chartreuse (1), Grenoble (1), et présidé par Dominique ESCARON, maire du Sappey-en-Chartreuse.

Les élus se sont répartis entre les différentes commissions de la Métro, dans lesquelles sont présentées les délibérations qui seront votées en conseil métropolitain. Le retour des différentes commissions est partagé entre tous et une position de vote commune, pragmatique et constructive est définie. En cas d'absence, un pouvoir est donné pour un collègue du groupe. Les élus se répartissent également plusieurs représentations dans des organismes périphériques (EPFL, Territoire Énergie 38, CAO, AURG...), selon les places dévolues à l'opposition.



Communes du groupe CCM et leur nombre d'élus



de gauche à droite ; David RICHARD, Cédric GARCIN, Sylvie GENIN-LOMIER, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Guy GENET, Dominique ESCARON, Claudine LONGO, Stéphane DUPONT-FERRIER, Yasmine GONAY, Jérôme MERLE, Michel SAVIN (absentes : Audrey GUYOMARD, Anne ROCHE)

TRANSPORTS – LA SEMITAG ET LE SMMAG EN GRANDES DIFFICULTÉS

La presse locale s'est récemment fait l'écho des situations financières catastrophiques du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise, ex-SMTC) et de la SEMITAG, qui gèrent l'ensemble des transports en commun de la Métropole, pour les infrastructures (SMMAG) et l'exploitation des lignes (SEMITAG).

La gestion de ces deux organismes sous le précédent mandat, par des élus de la majorité actuelle, les a menés dans une situation délicate avant la crise. L'impact des confinements de

2020 a fortement aggravé la situation avec des pertes de recettes liées à une forte baisse de la fréquentation des transports en commun. Avec peu de fonds propres, la SEMITAG ne peut aujourd'hui faire face seule à la situation et est menacée de faillite (13M€ de pertes en 2020, comme le SMMAG, et 15M€ en 2021). Une diminution de l'offre et du service est plus que probable, accompagnée de mesures financières drastiques. Des heures difficiles s'annoncent pour les transports en commun et la mobilité des métropolitains...

UN NOUVEAU SIÈGE À 80 M€ POUR LA MÉTRO

Un long débat, qui s'est conclu par de petits arrangements entre amis (54 voix pour, 13 contre, 48 abstentions), a animé le conseil métropolitain du 29 janvier, au sujet de la réhabilitation-extension d'un nouveau siège pour les services de la Métropole (plus de 1000 agents, contre 850 en 2016...). Une opération qui représente entre 10% et 20% des investissements du mandat de la Métro.

Si les besoins en termes de sécurité et de confort de travail ne sont pas remis en cause, un manque d'étude approfondie des alternatives (locaux vides utilisables sur la Métropole, développement

du télétravail, stratégie de décentralisation des services métropolitains partout sur le territoire plutôt que concentrés dans la ville centre), le manque d'information et de communication des documents aux élus (pointé par un rapport de la chambre régionale des comptes), le coût du projet dont on peut craindre les mêmes dérives que pour précédents projets métropolitains (stade des Alpes...), les situations financières tendues ou déficitaires de la Métro, du SMMAG, d'Alpexpo, de l'Office de Tourisme aggravées par la crise actuelle, ont conduit le groupe CCM à s'opposer à cette délibération.

GROUPE MAJORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, PASSIONNÉMENT !

David RICHARD, Cécile CURTET, Cyrille FATTORI, Sandrine FAUBERT, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Valérie CAZAUX, Gilles TETIN, Clotilde ORIOL, Guillaume SPIRHANZL, Lucile GARNIER, John RUBIO, Marianne FOUILLE, Jean-François SAÏDI

Du bon usage de la démocratie, et du respect mutuel.

Sur ce nouveau mandat, les conseils municipaux se suivent et, malheureusement, se ressemblent. Loin d'avoir digéré leur défaite aux élections, les oppositions se sont engagées dans la contradiction systématique, caricaturale, et dans des actions contraires à l'intérêt général.

Lors du conseil du 25 novembre, une des oppositions a même voté contre TOUTES les délibérations, de la désignation de simples représentants à la création du marché (vote contre le 25/11 mais pour le 19/01...), de la

rémunération des agents recenseurs à l'acquisition des parcelles nécessaires à l'édification des merlons contre les chutes de blocs... De simples dossiers techniques pour certaines et des projets majeurs pour d'autres.

Des plaintes ont été engagées auprès de la Chambre Régionale des Comptes et de la Préfecture pour faire inscrire plus de 40 000 € de dépenses supplémentaires dans les comptes de la commune, et les critiquer sur tous les plants. Plaintes toutes rejetées car inexactes ou pour motif de "non-intérêt à agir".

C'est la politique de la terre brûlée. Qu'importe le coût pour la collectivité ou l'intérêt collectif, l'important est de décrier, de dénigrer l'action municipale. En cette période difficile pour tous, du fait de la crise sanitaire et économique qui arrive, sans perspectives rassurantes et alors que la tension monte de toutes parts, les élus devraient donner l'exemple et stopper certaines querelles infantiles qui ne grandissent pas leur fonction.

C'est ce que nous appelons de nos vœux, pour notre commune, en 2021.

GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN !

François DIAZ, Elisabeth CARLIER, Laurent PICHON, Laurence GRATTAROLY

L'année 2020 enfin terminée, nous espérons tous une année 2021 meilleure avec le retour à une vie moins contraignante. Il nous faut garder espoir et continuer à nous battre pour laisser aux générations futures un monde vivable.

Les élus de notre groupe participent avec assiduité aux conseils municipaux, pour faire entendre une voix d'opposition constructive où le bon sens est le maître mot. Nous sommes attristés par bon nombre de délibérations présentées par David Richard et son équipe, très souvent mal rédigées, parfois lues dans leur intégralité, sans aucune synthèse, pour lesquelles

les arguments de fond manquent, et malgré cela adoptées car cette équipe est majoritaire.

La délibération qui a suscité le plus de débats a été le VOTE UNANIME DE L'ÉQUIPE RICHARD POUR LE RETRAIT DE ST-PAUL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS, justifié par des arguments purement financiers. Pourtant les principes qui guident les parcs naturels font l'unanimité : protection du patrimoine naturel, culturel et de la biodiversité ; aménagement du territoire ; développement économique et social ; éducation et information du public...

Mais quelles demandes ont été faites par la municipalité, quelle implica-



tion de leur part ? Comment ignorer la nécessité des parcs naturels ? Comment méconnaître à ce point l'histoire de notre commune pendant la résistance ? Comment accepter une décision basée sur la seule valeur marchande, alors que l'adhésion au PNRV n'est que de 4€ par habitant. Mais David Richard n'est pas à une contradiction près, lui qui avait basé sa campagne sur l'écologie et la solidarité.

GROUPE MINORITAIRE : VIVRE À ST PAUL DE VARCES

Denis BONZY

La Commune appartient à personne et elle doit être l'affaire de tous dans le respect de la diversité des opinions

(toutes les informations actualisées sur : <https://www.avecdenisbonzy.com/> et sur <https://www.facebook.com/infosSPV>)

1 538 000 € de déficit sur l'année budgétaire 2019. 2 000 000 € de dette : endettement jamais atteint par la Commune. La cotisation obligatoire au Parc du Vercors pas payée alors même que la Commune n'avait même pas adopté de délibération de retrait, ce qui a été fait en novembre 2020 par le vote des 14 membres de la liste de David Richard contre les deux oppositions représentant de 55 à 60 % des voix des habitants selon les tours de scrutins. Et le 19 janvier 2021, la révé-

lation de 500 heures supplémentaires non payées par la Commune auprès de ses propres personnels municipaux. La crise financière municipale a tout envahi. Du temps où j'étais Conseiller Général du Canton de Vif comme à la vice-présidence de la Région chargé des finances, j'ai conseillé des Communes confrontées à des crises de ce type. Seule l'union dans la lucidité permet les mesures utiles. Actuellement, la crise de la dette est telle que la Commune n'a même plus la marge de manœuvre

pour engager des investissements. Une situation triste pour celles et ceux qui, comme les membres de notre équipe, sont attachés durablement à la Commune où ils vivent. La Commune appartient à personne et elle est l'affaire de tous. Une valeur qui mériterait d'être mieux considérée pour travailler plus sérieusement aux efforts de sortie de cette crise d'une extrême gravité.



INFOS PRATIQUES

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	04 76 76 75 75
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde	15
Police secours	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Pompiers	18
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro	0 800 500 027

ÉTAT-CIVIL

Décès

RECOLIN ép CHARVET Cécile, 25/10/2020
CIGNA ép SCIBETTA Térésa, 26/10/2020
Amar DEGDAG, 13/11/2020

Naissance

Thalia RINGWALD née le 14/03/2020

NUMÉROS UTILES DES SERVICES JEUNESSE DE LA COMMUNE

MULTI-ACCUEIL

«LES MINI-LOULOUS»

04 76 73 21 12

multiaccueil@saintpauldevarces.fr

GROUPE SCOLAIRE

«LES ÉPIS D'OR»

04 76 72 82 62

PÉRISCOLAIRE

CENTRE DE LOISIRS

«L'OXALIS»

04 76 72 99 78

06 84 51 24 49

jeunesse@saintpauldevarces.fr

LOCAL DES JEUNES

06 85 39 10 03

localdesjeunes@saintpauldevarces.fr

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr

lundi : non-stop 8h30 à 15h30

mardi : 13h30 à 17h30

mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
(service Urbanisme fermé le mercredi)

jeudi : fermé

vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Astreinte ST : 06 07 69 14 78

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COMMERCE

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88
avant le mercredi midi

DÉCHÈTERIE

Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varcès :
lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

TONTE ET BRUIT

Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

mardi et jeudi 16h30-19h00, mercredi 16h00-18h00

Pendant les vacances scolaires uniquement
le jeudi 16h00-19h00

CANTON LE PONT DE CLAIX

Sandrine Martin-Grand et Pierre Gimel

Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre. Prenez rendez-vous avec leur collaboratrice au 04 76 00 37 47 ou par mail :
nathalie.beranger@isere.fr

Eaux et Voiries

Voirie numéro vert 0 800 805 807

Mail accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau
y compris raccordement de chantier
Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27



au cœur de Saint-Paul - n°12 - FÉVRIER 2021

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000 ex.

Directeur de publication : David RICHARD

Comité de rédaction : David Richard, Cécile Curtet, Flavie Bernard, Joël Braisaz,
Cyrille Fattori, Sandrine Faubert, Mylène Sibille, Valérie Cazaux et Clotilde Oriol.

Photos : Mairie de St-Paul, Paul Engelmann, AdobeStock

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Imprimé par l'Imprimerie Notre-Dame
sur papier 100 % recyclé

